

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du mercredi 3 février 2016 à 19h30

Absent excusé : E.Roy.

Secrétaire de séance : H. de Vaumas

1) Compte Rendu du Conseil du 2 décembre 2015.

Après lecture, ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Commande Rue Cognat : travaux réseau pluvial.

Le devis présenté par la société GCTP se monte à 24 000 €HT est retenu. Il comporte : le piquage sur le réseau existant, la canalisation en PEHD de 300 mm et ses grilles, la pose d'un caniveau sur le côté amont, le renforcement des rives, le ré profilage de la chaussée, la réalisation d'un revêtement gravillonné 3 couches. Le Conseil est d'accord pour lancer les travaux vers le mois d'avril.

3) Règlement du Foyer communal.

Pour assurer une place propre au moment d'une nouvelle location, nous décidons de demander une caution de 50 € pour le ménage. Cette caution sera restituée si les lieux sont rendus dans un état satisfaisant. Dans le cas contraire, elle sera utilisée pour payer le nettoyage.

4) Informations générales.

- Accessibilité. Après examen par Mr Bonnotte, correspondant « accessibilité » de la DDT, des différents lieux accueillant du Public :

1) Ecole : tout est conforme.

2) Mairie : a- revêtement dans la cour en concassé ou goudron pour place de parking handicapés,
b- cheminement de béton de largeur 1,5 m le long de la façade de la Mairie et jusqu'à la porte.
c- allongement des poignées des portes.

3) Foyer : a- poursuivre le cheminement de béton qui passe devant la Mairie.
b- toilettes handicapés à installer à la place des toilettes existantes (les toilettes handicapés existantes ne permettent pas une rotation d'un fauteuil sur un rayon de 1,50 m).

4) Eglise : a- place de parking handicapés près de la petite porte latérale à l'intérieur du cimetière.
b- rampe au départ de la petite porte latérale, après suppression de la première marche.
demander une dérogation pour une pente 12% au lieu des 5% officiels qui conduirait la fin de la rampe à l'autre côté de l'église.

L'ensemble de ces Travaux sont estimés à 47 000 € Nous pouvons espérer une subvention de 60% par la DETR, avec l'engagement de tout faire avant fin 2018.

- Invitation du Préfet pour évoquer les questions de sécurité liées à l'état d'urgence. Des menaces ont été formulées à l'encontre de l'école. Dans le même temps, les Autorités du pays ne veulent pas entraver la liberté des citoyens. « Nous devons raisonner à la façon d'Israël », dixit Mr le Préfet.

- Plots de béton le long du Styliss : le Département demande au propriétaire de les enlever.

- Réunion le 16 janvier des Maires de la CCPC en présence de Mme la sous-préfète, le député, le sénateur : les communes nouvelles seront créées sur la base du volontariat.

- Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les maisons fissurées suite à la sécheresse de l'été 2015 sera envoyée à la Préfecture après recensement.

- Concessions abandonnées : 57 tombes sont à reprendre ; le 1^{er} devis se monte à 625 €HT par tombe.

La séance est levée à 21 h 10

Le Maire